

2012

Consultation publique

« **Griffintown** selon vous »

Mémoire pour l'étude publique

Présenté à :
l'Office de consultation publique de Montréal

Rédigé par :
Ex aequo
ROPMM
AlterGo

9/02/2012



Rédigé par Ex aequo

En collaboration avec le ROPMM et AlterGo



Ex aequo est un organisme montréalais se consacrant à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice, et ce, depuis plus de 30 ans.

Ex aequo promeut l'inclusion sociale. Cela se réalise par la mise en œuvre du concept d'accessibilité universelle.

Qu'est-ce que l'inclusion sociale? C'est une société organisée pour répondre aux besoins de tous, y compris les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Qu'est-ce que l'accessibilité universelle? L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents.¹

¹ Définition développée en 2011 par le **Groupe DÉFI Accessibilité (GDA)**, *Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal, Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.3)*, LANGEVIN, ROCQUE, CHALGHOUIMI et GHORAYEB, Université de Montréal.



Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain

Le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM) est un organisme d'action communautaire autonome fondé en 1985. Il regroupe 30 organismes, situés sur l'île de Montréal, qui sont engagés dans la défense des droits et la promotion des intérêts des personnes ayant une déficience motrice, visuelle, auditive, du langage et de la parole et organique ainsi que leur famille.

Objectifs :

- ▶ regrouper les organismes de base de la région métropolitaine qui sont engagés dans la promotion des droits et à la défense des intérêts des personnes handicapées et de leur famille;
- ▶ favoriser la concertation entre les organismes membres sur des dossiers d'intérêts communs;
- ▶ développer des liens de communication, d'échange et de collaboration entre les organismes membres, ainsi qu'avec les dix-huit autres organismes régionaux du Québec;
- ▶ entreprendre des actions communes ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et de leur famille;
- ▶ faire les représentations nécessaires auprès des différentes autorités pour l'avancement de ces objectifs.



Créé en 1975, AlterGo regroupe près de 100 organismes qui ont une préoccupation commune à l'égard du loisir pour les personnes handicapées.

Lieu de référence et d'information unique pour le loisir des personnes handicapées, AlterGo est la voix de 150 000 personnes de tous âges vivant avec une ou des déficiences sur l'île de Montréal.

La mission d'AlterGo est de soutenir l'inclusion sociale de ces personnes par l'abolition des obstacles d'accès au loisir tout en faisant la promotion d'une image forte et dynamique des personnes handicapées.

La vision d'AlterGo est de contribuer, en tant qu'organisme rassembleur et agent de changement, à faire de Montréal un modèle en loisir universellement accessible.

INTRODUCTION

Nous sommes heureux de pouvoir nous prononcer à la consultation publique « Griffintown selon vous » coordonnée par l'Office de consultation publique de Montréal. À cet égard, la documentation jointe à l'invitation, le colloque sur Griffintown, de même que notre expertise concernant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, nous ont été fort utiles pour nous prononcer dans ce débat.

D'entrée de jeu, vous nous démontrez que « le secteur Griffintown jouit présentement d'un intérêt sans précédent de la part des promoteurs immobiliers. Plus d'une vingtaine de projets immobiliers privés sont actuellement à divers stades d'analyse et d'encadrement par l'arrondissement du Sud-Ouest. Répartis sur l'ensemble du secteur, ces projets pourraient, à terme, représenter plus de 7 000 nouveaux logements et plus de 150 000 mètres carrés de superficie de plancher commerciale ou de bureau ».

Ces projets se retrouveront dans un espace urbain très fréquenté, et comme vous le soulignez « combiné à la localisation stratégique du secteur à proximité immédiate du centre des affaires et du canal de Lachine ».

Le document de synthèse sur Griffintown nous démontre qu'il y a un développement fulgurant dans ce secteur du Sud-Ouest et qu'il est important de faire cette consultation. Vous ajoutez que « l'intervention de l'Office vise à établir des principes cohérents guidant la revitalisation à partir des préoccupations des personnes et des groupes concernés par le développement de ce grand territoire ». En nous basant sur la politique municipale d'accessibilité universelle, nous recommandons que les besoins de tous les citoyens soient aussi un enjeu mis en valeur dans la planification des nouvelles règles concernant le développement du grand Griffintown.

Nous savons que la Ville de Montréal reconnaît l'importance de l'accessibilité universelle et, par le fait même, l'importance de l'inclusion sociale de ses citoyens ayant des limitations fonctionnelles temporaires et permanentes. Les recommandations de l'Office sur la revitalisation de Griffintown devront donc tenir compte de ces valeurs.

1 L'accessibilité universelle, un principe de la Ville de Montréal!

La notion d'accessibilité universelle est mise de l'avant dans les nombreux documents de planification urbaine et de référence de la Ville de Montréal. Ainsi, le Sommet de la Ville de Montréal en 2002 a d'abord reconnu le concept d'accessibilité universelle dans les fondations de la nouvelle ville. Puis, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, la Charte montréalaise des droits et responsabilités et le Plan de transport de la Ville de Montréal ont continué dans cette voie en réaffirmant ce principe d'aménagement urbain. Toutefois, c'est en juin 2011 que la Ville de Montréal a fait le plus grand pas dans la bonne direction en adoptant sa **Politique municipale d'accessibilité universelle**. À la suite de cette adoption, les 19 arrondissements ont emboîté le pas en adoptant eux aussi la politique en accessibilité universelle. Ainsi, ce ne sont plus certains projets ici et là qui incluront un volet d'accessibilité universelle, mais bien tous les domaines dans lesquels la Ville de Montréal a compétence.

Le Plan d'urbanisme définit l'accessibilité universelle de la façon suivante : *« L'accessibilité universelle constitue un principe devant guider la conception de l'aménagement urbain et de l'architecture. Son objectif premier vise à permettre à tous les usagers de la ville, qu'ils présentent ou non des limitations fonctionnelles, une utilisation similaire et sécuritaire des lieux publics, des infrastructures urbaines et des bâtiments. Ces limitations peuvent être d'ordre permanent ou temporaire, liées à l'âge ou à des déficiences physiques ou intellectuelles. Il importe donc de concevoir l'aménagement urbain et l'architecture de manière à éliminer les barrières pouvant faire obstacle aux personnes présentant de telles limitations dans la réalisation de leurs activités quotidiennes ».*

Nous avons aussi noté que, dans le Plan de transport de la Ville de Montréal, on retrouve des engagements en matière d'accessibilité universelle: *« le Plan de transport, à travers l'ensemble de ses chantiers et de ses projets et en collaboration avec ses partenaires, fait de l'accessibilité universelle un principe transversal. Montréal s'engage donc à poursuivre ses efforts afin de favoriser un réseau de transport accessible universellement ».*

La Ville de Montréal met de l'avant ce concept d'aménagement afin de favoriser l'inclusion à la société de ses citoyens ayant une limitation fonctionnelle. En améliorant l'architecture et le milieu urbain, ses citoyens pourront ainsi travailler, se divertir, se loger.

2 L'accessibilité universelle : une question d'égalité des citoyens!

Bien souvent la limitation fonctionnelle d'une personne est amplifiée par l'environnement et l'espace dans lesquels elle évolue. On attribue alors à l'individu des difficultés qui relèvent, en fait, de l'aménagement de la société environnante. L'enjeu de l'accessibilité est donc de proposer un concept d'aménagement permettant à toute personne ayant des limitations fonctionnelles d'accéder aux divers lieux, aux espaces de travail, à une activité ou à un service de la même manière que tous les autres citoyens. Toutes les déficiences sont alors considérées (motrice, visuelle, auditive, cognitive, etc.), de même que les situations temporaires de limitations de la mobilité (femmes enceintes, parents avec poussette, jambe plâtrée, etc.). Plus généralement, c'est une question d'égalité des citoyens face à l'espace public et à l'accès aux services.

Fondée sur une approche d'inclusion sociale, l'accessibilité universelle permet à toute personne, peu importe ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

De cette façon, tous les citoyens pourrons bénéficier des bienfaits d'un tel projet, et ce, sans contrainte ni obstacle liés à l'environnement.

La Ville de Montréal, par sa position concernant l'accessibilité universelle, désire faciliter, entre autres, le logement et le déplacement des gens qui ont une limitation fonctionnelle. C'est pour cela que nous avons entrepris ces démarches afin d'obtenir auprès des autorités municipales le droit d'avoir un quartier répondant à nos besoins.

Ce projet est donc une belle occasion de valoriser l'expertise et la volonté en accessibilité universelle de la Ville de Montréal pour faire de Griffintown un modèle en accessibilité universelle.

De cette façon, le projet répondrait au principe de la politique en accessibilité universelle de la Ville de Montréal, tel que:

- assumer un leadership en matière d'accessibilité universelle et intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre des diverses activités municipales.

3 Recommandation pour la consultation publique sur « Griffintown selon vous »

Notre recommandation est que la Ville de Montréal ainsi que l'arrondissement du Sud-Ouest intègrent l'accessibilité universelle à toutes les étapes de conception, décision et mise en œuvre des aménagements urbains du secteur de Griffintown et se donnent les outils pour y parvenir.

Il faut aussi que les intervenants de la Ville qui travaillent sur le projet s'assurent comme elle le cite dans sa politique en accessibilité universelle, de :

- veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions entre les arrondissements et les unités centrales;
- soutenir le partage d'expertises et valoriser l'innovation dans une perspective d'amélioration continue;
- favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu;
- assurer la prise en compte de l'accessibilité universelle dans les divers budgets municipaux.

Contacts

Ex aequo

Luc Forget

lforget@exaequo.net

(514) 288-3852 poste 229

ROPMM

Serge Poulin

serge.poulin@ropmm.com

(514) 255-4888

AlterGo

Lise Roche

liser@altergo.net

(514) 933-2739 poste 219